

Switzerland-Berne: IT services: consulting, software development, Internet and support

OJ S 5/2014 08/01/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) Marchés publics

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=803485

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) Marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: (1425) 485 Location du service de personnel informatique, responsable de projet/Release Manager

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1425) 485 Location du service de personnel informatique, responsable de projet senior / Release Manager 2014 - 2017

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

Main site or place of performance: Berne et environs

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

En sa qualité de fournisseur de prestations informatiques du Département fédéral de justice et police (DFJP), le CSI-DFJP est chargé de mettre à la disposition du département des solutions informatiques performantes. Il emploie des collaborateurs hautement qualifiés pour mener à bien cette mission. Unité d'organisation du Secrétariat général du DFJP, le CSI-DFJP collabore, sur le plan technique, avec de nombreux services à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale. Concrètement, le CSI-DFJP développe et exploite les applications spécialisées centralisées qu'utilisent les offices du DFJP, le Secrétariat général et le Corps suisse des gardes-frontière, ainsi que les forces de police et les autres services administratifs cantonaux et communaux, pour mener à bien leurs activités quotidiennes: établir de nouvelles cartes d'identité pour des citoyens suisses, délivrer des autorisations de séjour à des ressortissants étrangers, effectuer des recherches parmi les signalements de véhicules et d'auteurs d'infractions, envoyer des messages électroniques ou encore coopérer avec des autorités étrangères. Le CSI-DFJP est donc un prestataire de services important, d'envergure nationale.

Afin d'être en mesure de mener à bien ces activités, le CSI-DFJP recherche des entrepreneurs auprès desquels louer les services de personnel informatique. L'adjudicateur se réserve de superviser et de contrôler les prestations qui doivent être fournies.

L'adjudicateur est responsable de l'exactitude et de la pertinence des mandats donnés. C'est à lui, également, que revient la responsabilité en matière de résultats.

1 adjudication d'un responsable de projet senior / Release Manager (60-80%)

Marché de base: 1 600 heures,

Option: 4 800 heures.

Durée d'engagement: du 1^{er} trimestre de 2014 au 4^{ème} trimestre de 2017.

II.1.6. CPV code(s)

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

aucune

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: l'adjudicataire établit une facture mensuelle indiquant le montant net en francs suisses correspondant aux prestations fournies selon la saisie des prestations transmise et validée. Paiement à 30 jours.

Coûts à inclure dans le prix offert: tous les prix doivent être indiqués en francs suisses (CHF, Fr.s.), hors TVA: - tarif horaire par rôle proposé - prix total par offre (tarif horaire x nombre d'heures de travail) Ces prix doivent inclure toutes les charges (en particulier les frais, les coûts d'assurance, les coûts/cotisations d'assurances sociales, etc.). Un poste de travail bien équipé est mis à disposition à l'endroit où les services sont fournis.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: pas admis.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: critères d'aptitude:

toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

EK1: disposition du soumissionnaire à remettre, après envoi de son offre et avant l'adjudication, les justificatifs ci-après à l'adjudicateur si celui-ci en fait la demande:

- extrait récent – ne datant pas de plus de 3 mois – du registre du commerce,

- extrait récent – ne datant pas de plus de 3 mois – de l'office des poursuites.

EK2: disposition à accepter la ville de Berne comme lieu de travail. Le CSI-DFJP met à disposition les postes de travail nécessaires.

EK3: confirmation que la personne proposée et effectivement détachées auprès de l'adjudicateur est liée par un contrat, donc de sorte que sa disponibilité pour la période d'engagement prévue est assurée. (La prestation doit obligatoirement débuter avec cette personne (min. 3 mois), sans quoi une éventuelle adjudication peut être annulée.)

EK4: disposition à accepter qu'un extrait du casier judiciaire de chaque personne engagée ainsi qu'un contrôle de sécurité par les autorités compétentes seront effectués. (Pour de plus amples informations voir sous www.aios.ch).

EK5: disposition à accepter pour toutes les personnes détachées auprès de l'adjudicateur l'horaire de travail usuel et à s'assurer du respect de cet horaire: lundi-vendredi, 42 heures /

semaine, entre 6:00 et 20:00, au maximum 9 heures de travail / jour et au minimum 30 min. de pause à midi.

EK6 : disposition sporadique – en cas le déroulement du projet est nécessaire – en arrangement du client, bref à travailler le week-end, le soir et la nuit.

EK7: disposition à appliquer, pendant la durée de l'engagement, les prescriptions de l'adjudicateur en matière d'enregistrement du temps de travail et d'établissement de rapports.

EK8: disposition à accepter qu'en principe aucuns frais ne soient remboursés pendant la durée de l'engagement.

EK9: disposition à remplacer des collaborateurs, au cas où les prestations ne correspondent pas au cahier des charges ou à l'offre.

Des informations importantes et complémentaires peuvent être consultées dans le cahier des charges (chapitre 6.4 «Remplacement des collaborateurs»).

EK10: disposition à fournir, pour la personne proposée, en plus des données personnelles (nom, prénom, date de naissance), un curriculum vitae et les autres documents et justificatifs usuels (par ex. copie des diplômes).

EK11: preuve que le soumissionnaire dispose d'un partenaire approprié (point de contact unique) pour l'escalade de problèmes en relation avec le mandat; indication du nom, de l'adresse de messagerie et du numéro de téléphone de cet interlocuteur et de son suppléant.

EK12: preuve que le soumissionnaire dispose d'une autorisation pour louer les services de travailleurs à des tiers (cf. loi fédérale sur le service du travail et la location de services, LSE; joindre une copie de l'autorisation). Si le soumissionnaire est dispensé de cette obligation selon la LSE, joindre aussi le courrier en ce sens de l'office concerné.

EK13: confirmation du soumissionnaire d'observer, en ce qui le concerne, l'application des règles du domaine de l'application de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) du 06 Octobre 1989, SR 823.11, ainsi que du règlement s'y rapportant SR 823.111. Ceci particulièrement lors de la prestation fournie, après avoir effectué l'attribution et avoir conclu l'accord.

EK14: renvoi du document «Respect des conditions de travail, des dispositions sur la protection des travailleurs et l'égalité de salaire entre femmes et hommes: déclaration du soumissionnaire», dument rempli et signé.

EK15: confirmation que le soumissionnaire accepte les conditions générales de la Confédération pour les services informatiques, édition d'octobre 2010.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3.

Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority (1425) 485

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate 17.2.2014 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les Conditions générales (CG) de la Confédération pour les services informatiques (édition d'octobre 2010). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG Pour ce qui est des garanties (paragraphe 12 des CG) et responsabilités (paragraphe 20 des CG), les conditions générales (CG) sont adaptées pour cette transaction, à la réalité de la location de services de personnel: L'agence de placement est responsable auprès de l'établissement d'affectation uniquement pour la sélection rigoureuse de l'employé, qui est proposé au mandant. En outre, l'agence de placement ne sera pas responsable en cas de négligence ou de dommages intentionnels causés par l'employé, que soit en fonction, pendant l'exercice de son activité lors de son affectation. Le chapitre C «Dispositions

supplémentaires pour les éléments de performance de caractère contractuel d'entreprise» n'est pour ce cas pas applicable.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: le présent appel d'offre se produit après le 3e chapitre du OMP. Elle se produit comme location de personnel [voir à cela loi fédérale sur le service de placement et la location de personnel (loi de service de placement, LSE) du 06 octobre 1989, SR 823.11, ainsi que de l'ordonnance correspondante, SR 823.111]. En fonction du jugement du tribunal administratif B -1687/2010 du 21 juin 2011, elle est sous l'autorité du domaine d'application du OMP. Pour des approvisionnements correspondants, le TAV s'est déclaré pas compétent; une indication des voies de recours n'est pas mise à la disposition de l'appel d'offre. L'acquisition se fera sous réserve de l'état d'avancement du projet et de la disponibilité des crédits. L'adjudicateur se réserve le droit d'assurer la fourniture des prestations adjugées aussi pour le compte d'autres services demandeurs au sein de l'administration fédérale. Il se réserve en outre le droit d'acquérir en entier, en partie ou pas du tout les prestations définies à titre d'options.www.simap.ch

Délai de livraison / remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: remarques sur le dépôt des offres: Lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL. b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 7.1.2014, doc. 803485.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 20.1.2014.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.1.2014